

À vélo, en draisienne, en trottinette, à rollers...

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

jusqu'à 12 ans.



Bien ajusté, mieux protégé

Le casque ne protège que s'il est bien ajusté. C'est pourquoi il est recommandé de bien **régler les sangles** et **d'essayer différentes tailles** afin de choisir la plus adaptée à la tête de l'enfant.

Bien qu'il protège contre les chocs, le casque n'offre pas toujours une protection contre les blessures. Même sans dommage apparent, un casque ayant subi un choc **nécessite d'être changé**.

Nos casques sont certifiés

Nos casques sont **conformes à la norme EN1078 : 2012+A1 : 2012** (casques pour la pratique du vélo, planches à roulettes, patins à roulettes).

Ils sont certifiés par un examen CE de type conduit par l'organisme notifié : SGS UK Ltd - Unit 202B, Worle Parkway, Weston-super-Mare, Somerset, BS22 6 WA Royaume Uni / N° id. 0120.

